

PAIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,
au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et COMP^e, directeurs de
l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46,
et chez M. DEGOUVE-DENUNQUÉS, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITZIEZ, rédacteur en chef
du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 28 janvier 1848.

QUESTION DES THÉÂTRES.

(1^{er} Article.)

La ruine est complète dans nos théâtres. Elle était inévitable; le système poursuivi par la mairie appelait nécessairement ce résultat. Si nous n'avons eu que peu de mérite à le prévoir, ceux qui dirigent nos affaires ont toute la responsabilité de ce qu'ils auraient si bien pu prévenir. Il est vrai que l'état de gêne dans lequel se trouvent la plupart des administrations théâtrales tient à des circonstances générales que nous n'avons pas l'intention de méconnaître; mais ces circonstances n'ont eu qu'une faible influence sur notre situation actuelle, et c'est dans des vices inhérents à notre propre administration qu'il en faut rechercher la cause. La question est complexe, et nous aurons à l'examiner à tous ses points de vue. Le théâtre est un centre, en effet, où aboutissent un grand nombre d'intérêts, intérêts matériels, artistiques et moraux. Ils doivent tous avoir leur satisfaction. Mais, avant d'exposer nos idées générales sur la direction des théâtres, nous entrerons dans la question de fait qui préoccupe en ce moment le public, et de cet examen il ressortira évidemment que la difficulté à résoudre n'est point une difficulté théâtrale; mais une difficulté financière, et que l'embarras qui se remarque dans cette question tient à celui, plus général, qui existe dans tout le système de l'administration. Exposons et discutons les faits.

M. le maire, sous le prétexte d'une apparente économie, a fait l'année dernière avec M. Fleury un traité par lequel la ville s'est affranchie de toute subvention théâtrale au moyen de la suppression du ballet et de l'opéra pendant les quatre mois d'été. Ce traité n'était qu'un essai, et cet essai, ce que tout le monde avait pu prévoir et ce que M. le maire reconnaît lui-même aujourd'hui, n'a pas réussi. Pourquoi n'a-t-il point réussi? On se garde bien de le dire, car le faire connaître ce serait condamner le système qu'on veut suivre cette année, malgré le résultat d'une expérience malheureuse.

La suppression pendant les mois d'été est la cause réelle de notre ruine théâtrale; nous avons manqué pendant tout le reste de l'année des sujets qu'il nous avait été impossible d'engager lorsque toutes les villes qui tiennent leurs théâtres constamment ouverts avaient déjà fait leurs choix. On avait surpris la bonne foi du conseil municipal en disant: « Les autres villes ont déjà fermé pendant l'été ou fermeront à votre exemple, et dès lors les artistes, ne trouvant asile nulle part pendant l'été, n'auront plus de raison pour ne pas s'engager avec vous pendant l'hiver. » Ces faits étaient faux, ces prévisions ne se sont pas réalisées; le conseil municipal a été trompé par les calculs mensongers d'un spéculateur. Plusieurs villes importantes, Bordeaux entre autres, ont suivi l'ancien système, et même ont augmenté leurs subventions. Montpellier, qui n'a qu'un théâtre très secondaire, ouvre en ce moment une concurrence à tous les directeurs, et leur offre, avec d'autres avantages, une subvention annuelle de 24,000 f.

La suppression en été empêchera donc à Lyon toute formation de bonne troupe. L'expérience est faite, elle a été mauvaise, M. le maire l'avoue, et savez-vous quelle est sa conclusion? La voici dans toute sa logique: L'expérience est mauvaise, donc il faut la consacrer, donc il faut l'appliquer, et c'est ce qu'il fait, et c'est ce qu'il veut que fasse le conseil municipal. S'il en restait là, on pourrait peut-être croire que c'est un essai nouveau qu'il veut tenter; mais sa logique ne s'arrête pas en si bon chemin: de l'ornière il se jette dans les broussailles. Dans la convention avec M. Fleury, ce dernier devait conserver, pendant la fermeture, l'orchestre et les chœurs; l'on avait, dans cette clause du traité, un double but: on voulait d'abord mettre à couvert les intérêts du personnel le plus nombreux et le plus nécessaire du théâtre; on pensait

ensuite aux difficultés qu'il y aurait à reconstituer des chœurs et un orchestre lorsque les artistes qui les composent se seraient dispersés dans diverses villes de France et de l'étranger où les théâtres les emploieraient toute l'année. Ce respect pour un intérêt si légitime, ces craintes que le résultat de cette année a si bien confirmées, n'ont pas troublé la douce quiétude de M. le maire. Il admet que l'expérience est contre lui, et non seulement il continue l'expérience, mais encore il ajoute aux obstacles des obstacles de même nature, va du mal au pire.

Nos théâtres sont déserts parce qu'ils n'ont de premiers sujets ni dans le grand-opéra, ni dans l'opéra-comique, ni dans le ballet; ils ouvriront leurs portes et seront plus fréquentés lorsqu'ils auront en moins l'orchestre et les chœurs. Ainsi raisonne M. le maire, et c'est ainsi que raisonne le conseil municipal. Est-ce à dire que l'un et l'autre manquent de logique? Qu'ils soient de profonds dialecticiens, nous ne l'affirmons pas; mais qu'ils traitent de la sorte les règles d'Aristote, sans reconnaître eux-mêmes les vices de leur raisonnement, c'est ce que nous ne croyons pas. Oui, M. le maire sait bien qu'il est en guerre avec la logique, et lui-même il gémit plus que personne de ses contradictions; malgré tout, il est obligé de mentir à la raison. Heureux un administrateur quand il peut couvrir par des fautes de grammaire les fautes de son administration! Si M. le maire nous dit: « Nous n'avons trouvé de directeur qu'à cette dernière condition de supprimer les chœurs et l'orchestre, en même temps que l'opéra et l'opéra-comique, pendant les mois d'été », nous répondrons que M. le maire a perdu la mémoire, ce qui expliquerait peut-être ses vices de raisonnement. En serait-il même ainsi, nous répondrions encore que le directeur qui ferait ces conditions ne devrait pas être pris au sérieux; car un directeur qui se met ainsi dans l'impossibilité de constituer une troupe ne peut faire des recettes, et partant compromettre les intérêts qu'il représente, ceux de la ville et ceux des artistes. Nous ne parlons pas ici des intérêts de l'art, dont vous n'avez que faire.

Il résulte clairement de l'exposé de M. le maire qu'il n'a pas lui-même confiance dans son nouveau système. Aussi n'est ce point une solution qu'il prétend donner à la question; mais, dans la position embarrassante dans laquelle il se trouve, il cherche des expédients. Le système actuel, c'est-à-dire celui de la suppression de la subvention, est impraticable, tout le monde le reconnaît. Il faudrait donc revenir à l'ancien, à celui de la subvention. Mais M. le maire a horreur de la subvention; il la repousse comme injuste. Soyons un moment de son avis. Que reste-t-il à faire? Fermer les théâtres. C'est la seule conséquence logique. S'il nous est démontré que la subvention est injuste, ne la payons pas. Si, comme il a été prouvé, le système de la suppression pendant l'été est impossible, fermons les théâtres. Oui, fermons les théâtres plutôt que de ruiner un directeur, que de compromettre les intérêts de la ville, plutôt que d'engager dans de communs périls de malheureux artistes qui ont confiance dans vos traités et qui comptent sur votre prévoyance; fermons les théâtres plutôt que d'irriter les justes susceptibilités du public, plutôt que de lui donner le triste spectacle de directions qui, ne pouvant résister à la situation que vous leur faites, sont obligées de vivre d'une façon anormale, par des procédés factices, et au milieu d'intrigues de la pire espèce. Fermez les théâtres, s'ils ne doivent servir qu'à des tripots d'entrepreneurs et d'entrepreneuses, si l'art y doit perdre sa considération, et si, dans l'intérêt de l'ordre public, vous devez encore intervenir dans les débuts par les arrestations et les empoignements de vos agents de police; fermez-les aujourd'hui, car, dans la situation actuelle, vous seriez forcés de les fermer demain.

Fermer les théâtres, pensons-y bien, est chose difficile, impossible dans la seconde ville de France; mais pour les ouvrir

il faut les subventionner.—La subvention est injuste, dit M. le maire.— Nous avons bien voulu l'admettre un moment, mais c'est un principe sur lequel nous nous expliquerons. Dans tous les cas, s'il nous arrivait de prouver que la subvention n'est point une dépense pour la ville, que ce n'est qu'une spéculation heureuse, si, nous appuyant sur d'autres considérations, nous en démontrions l'utilité au point de vue d'un intérêt général qu'on a oublié jusqu'à présent, M. le maire serait bien dès lors obligé de subventionner un directeur. Mais là est la difficulté, et M. le maire la sent plus que nous. Serait-il convaincu que la subvention est légitime, que les théâtres ne peuvent exister sans elle, il serait encore obligé de nous dire: Fermez les théâtres, car le moment serait venu pour lui de faire le triste aveu de son impuissance.

Une subvention! Où la trouverait-il, le malheureux? Et ne voyez-vous pas ce coffre béant, cette caisse vide. Le budget a tout dévoré. Voilà pourquoi M. le maire ne sait rien, ne peut rien faire; voilà pourquoi, pour ne pas avouer son déficit, pour ne pas troubler le mensonge de notre prospérité croissante, il acceptera toutes les conditions d'un directeur quel qu'il soit, pourvu que ce dernier ne demande rien à la caisse municipale; voilà pourquoi il se perdra dans les contradictions et les mensonges. Il n'avouera pas qu'il ne peut rien faire pour les théâtres, parce qu'il condamnerait lui-même tout le système de son administration. N'aurions-nous pas raison de dire que M. le maire n'était pas à son aise, et que son malaise témoignait de celui de nos finances?

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La chambre des députés aura consacré près de trois séances à l'examen de la situation financière du pays. Nous n'en sommes pas surpris: cette situation est grave; elle mérite qu'on s'y arrête et qu'on s'en préoccupe.

Il y a déjà long-temps que nous avons dit que c'était l'une des pensées constantes du système d'embarrasser et d'enchaîner en quelque sorte les finances de la France, afin de rendre tout réveil et tout mouvement impossibles, s'il plaisait un jour à la nation de se réveiller et de sortir de l'immobilité qu'on a rêvée pour elle. La France a subi depuis dix-sept ans un abaissement continu vis-à-vis de l'étranger, qui pourrait bien finir par la fatigue, et ceux qui ont compté, de sa part, sur une patience à toute épreuve, n'auront pas, nous le pensons, la satisfaction de voir leurs espérances confirmées par sa longanimité. Mais le moyen le plus sûr pour eux de voir leur rêve s'accomplir, c'était de jeter nos finances dans le désordre et dans le dépérissement.

Un pays n'est fort, il ne peut parler haut à l'étranger, il ne peut se soustraire à ses exigences, qu'à la condition que ses finances soient soigneusement administrées, qu'à la condition que pendant la paix il amortisse toutes ses dettes, diminue toutes ses charges et s'assurera des ressources pour les temps difficiles. Eh bien! c'est précisément tout le contraire qu'on a fait en France depuis dix-sept ans. Loin de diminuer les charges du trésor, on les a sans cesse augmentées; c'est ainsi que d'année en année nous avons vu les ministres proposer aux chambres tantôt la création d'emplois nouveaux, tantôt l'accroissement de traitements déjà suffisamment élevés; c'est ainsi que, pour donner satisfaction à certains intérêts électoraux qui menaçaient de faire cause commune avec l'opposition si on ne leur accordait pas ce qu'ils demandaient, on s'est imprudemment engagé dans une série de grands travaux publics qui excèdent véritablement les forces financières du pays; c'est ainsi que, depuis 1840 surtout, les emprunts se sont sans cesse succédés, sans qu'il soit possible à personne de garantir que celui qui a été adjugé il y a deux mois sera le dernier.

Il était tout simple qu'une situation semblable, un présent aussi difficile, un avenir aussi incertain, préoccupassent la chambre, et nous ne sommes pas étonnés qu'elle ait prêté une très grande attention aux hommes qui venaient l'avertir qu'il y avait péril en la demeure. Malheureusement, la chambre n'a pas plus le courage de son opinion dans les questions financières que dans les questions politiques. Elle reconnaît très volontiers, dans l'intimité, loin de la tribune et surtout de l'urne du scrutin, que nous sommes fort mal gouvernés; mais

FEUILLETON DU CENSEUR. — 29 JANVIER 1848.

LES MÉPRISES.

Conte d'Hoffmann

TRADUIT POUR LA PREMIÈRE FOIS.

(Suite. — Voir le Censeur des 23, 24 et 28 janvier.)

VOYAGE EN GRÈCE.

Ma mère pouvait avoir sept ans lorsqu'un soir elle se trouva dans la salle où était placé le portrait de la Grèce. Il commençait à faire sombre; ce pendant on pouvait encore le distinguer. Ma mère le contemplait avec amour; elle se sentait attirée par une puissance irrésistible. Peu à peu cette figure si belle, si noble, si pleine de vie, s'anima et finit par descendre de son cadre; l'imposante princesse, cette chère aïeule, vint embrasser ma mère en la nommant son unique, sa chère enfant. A partir de cette époque, le portrait lui prodigua les soins les plus tendres, les plus constants; c'est à lui qu'elle est redevable de son éducation, et notamment de la connaissance de la langue grecque moderne (ma mère, durant tout le temps de son enfance, n'en parla pas d'autre); mais comme certains motifs devaient faire ignorer la maternité du portrait, il arriva que tout le monde prit ce grec moderne pour du français, et pour une gouvernante française le portrait lui-même, qui se montrait quelquefois à la fin du dîner.

Ma mère mariée, le portrait ne quitta plus son cadre jusqu'à ce qu'elle devint grosse. Alors la princesse lui découvrit sa noble origine, lui prêta que le fils auquel elle donnerait le jour irait dans le beau pays de Grèce, et ferait valoir les antiques prérogatives de sa famille. Le destin, ou, comme

disent les hommes, le hasard, l'y conduisit par une faveur toute particulière; mais ma mère ne devait négliger aucune des précautions qui, suivant les traditions vénérées de notre patrie, pouvaient le préserver de tout danger.

Voilà pourquoi à ma naissance on me couvrit de sel de la tête aux pieds, on mit de chaque côté de mon berceau un morceau de pain et un pilon de bois, on suspendit une gousse d'ail au plafond de la chambre, et l'on me plaça au cou un petit sachet contenant trois charbons et trois grains de sel. Vous savez, mon cher oncle, si vous avez lu Sonnini, que cet excellent usage se pratique encore dans les îles de l'Archipel. Ce fut un moment bien solennel que celui où ma mère me découvrit ce secret; pour la première fois de sa vie, elle s'était mise sérieusement en colère contre moi, et voici à quelle occasion. Une belette s'était introduite dans la chambre, et je cherchais à la chasser lorsque ma mère entra; à cette vue, elle me gronda bien fort, puis, appelant la belette qui s'était réfugiée sous un meuble, elle lui parla en ces termes: « Chère dame, soyez mille fois bienvenue; vous êtes ici chez vous, personne ne cherchera à vous faire du mal, tout est à votre service. » Ces paroles me semblèrent si comiques que je partis d'un éclat de rire. La bête prit la fuite; mais au même moment je regis de la main de ma mère un soufflet vigoureux qui me fit voir les étoiles. A mes cris, dont j'ai honte à cette heure, ma mère se radoucit; les larmes aux yeux, elle me prit dans ses bras et me révéla sa naissance en m'expliquant pourquoi elle n'avait pu agir autrement envers la belette; enfin elle m'apprit l'histoire du portrait.

Je ne doute pas, mon cher oncle, que vous ne soyez persuadé, tout comme moi, que la découverte du portefeuille bleu est cette faveur particulière du destin que ma grand-mère m'avait prédite. Je ne me conduis donc pas comme un étourdi, un jeune rêveur, mais comme un homme de bon sens, en me mettant sur-le-champ en route et me rendant d'un seul trait à Patras, chez le consul Andreas Condoguri. C'est sans doute un galant homme; il ne se refusera pas à me donner des renseignements qui me sont

nécessaires. Convencez donc, mon cher oncle, que je suis en voie d'atteindre mon but, mon but fortuné.

L'oncle avait écouté patiemment le neveu; lorsque ce dernier eut fini, il fit explosion:

— Que Dieu te protège, Théodore! ton cerveau est bien malade. Ta mère, — que ses cendres reposent en paix! — était tant soit peu fantasque; ton père m'a souvent dit qu'à ta naissance elle avait fait toute sorte de folies. Quant à ce que tu racontes des princesses grecques, des portraits vivants, des enfants salés et des belettes, tout ceci, je t'en demande bien pardon, est éelos dans ta pauvre cervelle, cet orbis pictus de toutes les extravagances. Je ne me mettrai pas en travers de ton entreprise. Pars pour Patras, et fais bien mes révérences au consul Condoguri. Il est possible que ce voyage te fasse du bien, et que tu reviennes avec des idées plus saines dans la tête, si les Turcs ne te la coupent pas. N'oublie point, dans le cas où tu passerais près de l'île où croît l'ellébore, d'en faire provision. Sur ce, je te souhaite un bon voyage.

C'est ainsi que l'oncle prosaïque quitta le neveu exalté. A mesure que le jour du départ approchait, le baron se sentait quelques inquiétudes; chacun lui parlait des dangers de ce voyage. Dans un moment de mélancolie, il rédigea ses dernières volontés; il légua ses poésies complètes, manuscrites et imprimées, à celle à qui appartenait le portefeuille bleu, son costume grec moderne à la garderobe du théâtre.

Outre son chasseur et un jeune Italien qui écorchait quelques mots de grec et devait lui servir d'interprète, il jugea prudent de s'adjointre pour la route un vigoureux habitant de la Marche aux épaules herculéennes, en l'honneur duquel le siège du cocher fut notablement élargi.

Le baron employa trois jours à faire ses visites de départ... Un voyage dans cette contrée romantique... n'était-ce pas assez pour jeter en extase les jeunes filles sensibles? Et lorsque le baron montra les jolies gravures qu'il avait

quand on le lui prouve trop clairement et quand on lui propose d'y porter remède, elle s'effraie et recule, comme si elle craignait que le moindre mouvement en avant ne l'emportât plus loin qu'elle ne veut aller. En est de même quand on lui parle finances, quand on lui démontre qu'en cette matière il se commet chaque jour des folies nouvelles, et qu'au train dont on marche, il est impossible qu'on n'aboutisse pas prochainement à une catastrophe.

Cela est très vrai, et il n'y a pour ainsi dire personne dans la chambre, à l'exception de MM. les ministres, qui ose soutenir le contraire; et cependant proposez à la majorité d'arrêter le pouvoir dans la voie où il est, et immédiatement vous les verrez hésiter, s'intimider et se refuser à toute résolution énergique. Que voulez-vous? Si elle avait le malheur de déclarer que le système financier dans lequel on s'entête avec un aveuglement qui vaut bien celui qu'on reproche aux députés qui ont assisté aux banquets réformistes, ne doit pas durer plus long-temps, si elle signifiait que la prudence la plus ordinaire commandait d'y mettre promptement un terme, cela pourrait ébranler le ministère et faire passer le portefeuille de MM. Guizot et Duchâtel dans les mains de M. Thiers et de M. Odilon Barrot.

Ne demandez pas à la majorité d'autre raison de son imprévoyance, il n'y en a pas. Ainsi donc, parce que MM. Guizot et Duchâtel sont les ministres gâtés de deux cent vingt-cinq *satisfait*, parce que, s'ils n'étaient plus là pour donner la pâture à ces appétits dévorants et insatiables, la pâture pourrait bien leur manquer, il faut que la France soit fatalement condamnée à persister dans un système financier dont les conséquences ne pèseront pas seulement, pendant de longues années, sur sa prospérité matérielle, mais la forceront à prendre et à garder vis-à-vis de l'Europe une attitude plus humble encore que celle qu'elle a eue depuis dix-sept ans. Voilà ce qu'on appelle la grande politique; voilà les bienfaits et la sécurité qu'elle garantit à la France. Ne sommes-nous pas véritablement des ingrats et des anarchistes, nous qui refusons obstinément de nous courber devant elle, de bénir ses glorieux inventeurs et de demander que la reconnaissance nationale leur soit acquise devant leurs contemporains comme devant la postérité?

Paris, le 26 janvier 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On a distribué hier aux députés l'exposé des motifs et le texte du projet de loi sur les ventes aux enchères des fruits et récoltes pendant par racines. Les notaires, qui avaient été jusqu'ici les seuls fonctionnaires autorisés à procéder à ces ventes, n'en seront plus exclusivement chargés. D'après le projet présenté, elles pourront être faites, au choix des parties, par les notaires, commissaires-priseurs, huissiers et greffiers de justice de paix, même dans le lieu de la résidence des commissaires-priseurs.

M. d'Angeville, conseiller à la cour royale de Paris, vient de mourir. Il y a quelques années seulement que ce magistrat, qui appartenait à la cour de Lyon, avait obtenu, par le crédit de son frère, député, la faveur d'être attaché à celle de Paris. Il n'en aura pas joui long-temps. La place que sa mort laisse vacante, aussi bien que celle de conseiller-maire à la cour des comptes, dont le décès de M. Bavoux va permettre de disposer, arrivent fort à propos pour permettre au ministère, dans un moment où la chose n'est pas indifférente, de tenir quelques unes des promesses qu'il a faites pour s'assurer le dévouement et le concours de plusieurs des membres de sa majorité. Si M. Guizot et ses collègues résistent à la discussion de l'adresse, on verra ces deux belles places échoir très probablement à des *satisfait* du Palais-Bourbon.

M. le président de la chambre des députés a communiqué hier à la chambre une lettre de M. Zoé Granier, député de Montpellier, que l'état de ses affaires oblige à donner sa démission. Il paraît certain que M. Zoé Granier sera remplacé par M. Bérard, ex-doyen de la faculté de médecine de Montpellier, destitué tout récemment, non pas parce qu'il avait assisté à un banquet réformiste, mais parce qu'il avait adhéré à la pensée de ce banquet. C'est une leçon que méritait le ministère et qui lui sera donnée. Nous y applaudissons par avance, et nous comptons que les électeurs indépendants de Montpellier ne donneront pas un démenti à nos espérances.

Le ministre du commerce vient de créer une commission spéciale composée de médecins et chargée de donner son avis sur les questions de santé publique, sur les mesures à prendre contre l'invasion du choléra, et sur l'organisation du régime quarantenaire de la peste.

Cette commission, sous la présidence de M. Orfila, se compose de MM. Andral, Chomel, Cruveilhier, Roche, Guéneau de Mussy père, Méliet, Royer-Collard, Aubert-Roche, secrétaire.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 25 janvier.

M. THIERS continue.

La situation décrite sans exagération se définit ainsi: un budget ordinaire en déficit et soldé par les réserves de l'amortissement; un budget extraordinaire payé par les réserves futures de l'amortissement, et, en attendant, par la dette flottante; une dette flottante considérable et qui vous condamne à des emprunts fréquents.

J'ai démontré que, sans événements, la dette flottante s'élèvera au-delà de toute proportion, et que pour la réduire, pour qu'elle n'absorbe pas trop de capitaux, vous êtes obligés de contracter des emprunts qui, se produisant

simultanément avec ceux des compagnies, enlèvent à la place, enlèvent au pays 300 millions par an. Or, je défie qu'il se rencontre un homme ayant étudié ces matières qui dise que l'on peut enlever tous les ans au pays 500 millions! (Rumeurs prolongées.)

Quand je parle d'enlever tous les ans au pays 500 millions, je ne veux pas dire qu'on les prenne pour les jeter dans un précipice, dans un abîme. Je dis que jamais avant aujourd'hui on n'avait imaginé que le capital annuel des économies dans ce pays fut de 500 millions. Il y a trente ans que j'entends discuter ces questions, que je les ai discutées moi-même avec les hommes les plus compétents, et je n'ai jamais entendu dire que l'on put emprunter 500 millions tous les ans. Et aujourd'hui, avec une dette flottante portée au-delà de toute proportion, vos emprunts annuels, joints à ceux des compagnies, s'élèvent à 500 millions. Voilà votre situation pendant plusieurs années, avec la paix, que le ministère, il est vrai, tient entre ses mains, dont il dispose. (Rires à gauche.)

Vous vous étonnez de la dépréciation de toutes les valeurs; la cause en est là: elle vient de ce que vous avez voulu tout faire à la fois. De plus forts, de plus grands que vous ne l'ont pas pu. Fussiez-vous l'ordre et la conservation même, vous ne feriez pas produire à ce pays des ressources qu'il n'a pas. (Très bien! très bien!)

Placer à côté d'une dette flottante si énorme un emprunt de 300 millions chaque année, ce n'est pas de la témérité. Pour caractériser complètement une telle conduite, il me faudrait recourir à un mot que les convenances parlementaires ne me permettent pas d'employer ici. (Rumeurs prolongées.) A gauche: Très bien!

M. THIERS: Vous dites qu'en 1849 les réserves de l'amortissement seront disponibles; vous dites que vous n'aurez aucune difficulté. Je l'accorde; je ne le crois pas, vous ne le croyez pas plus que moi, mais enfin je l'accorde. Eh bien! même dans cette hypothèse, votre situation sera, pendant cinq, six, sept ans, celle que je viens de signaler à la chambre.

Mais qu'un événement vienne à éclater et à troubler le repos de l'Europe, et M. le ministre des finances, quelle que soit sa confiance, ne croit pas sans doute qu'il est impossible qu'aucun événement soit à craindre. Qu'il nous dise donc quelle sera notre ressource contre les événements. Mais nous répond: Nous sommes les ministres de la paix, nous ne craignons pas les événements: les événements sont dans nos mains. (Rires à gauche.)

Ah! vous disposez des événements! C'est donc vous qui avez fait l'année qui vient de s'écouler? Non; permettez-moi de croire que vous n'en disposez pas. La crise a commencé le jour où, quittant la vieille politique suivie par le gouvernement, vous avez poursuivi les mariages espagnols. De ce jour, vous n'avez plus été les maîtres de la paix pas plus que vous ne l'êtes de la prospérité publique. Des mariages espagnols datent tous vos embarras, et ceux que vous trouvez en Italie, et ceux que vous trouvez en Suisse, et ceux que vous trouvez partout. Si c'est là tout ce que vous pouvez dire pour nous rassurer, je ne quitte la tribune que profondément alarmé. (Vive agitation.)

La séance reste suspendue pendant un quart d'heure.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur: Dans la discussion des questions graves qui touchent aux plus grands intérêts du pays, je m'imposerais toujours deux règles: la première, c'est de les traiter sans esprit de parti et en dehors de tout intérêt ministériel, en ne me préoccupant que de la grandeur du pays; et en même temps je m'efforcerais de ne pas me laisser aller à une confiance exagérée, pas plus qu'à des craintes qui ne le seraient pas moins. Entré ces deux écueils, je tâcherai de garder une juste mesure: là est la vérité.

Notre situation financière commande une grande prudence, mais elle ne doit pas inspirer de craintes sérieuses. Je serais fâché que mes paroles fissent naître la confiance exagérée ou les décevantes illusions dont parlait tout-à-l'heure l'honorable M. Thiers; mais je crois qu'en ramenant la situation à des termes simples et nets, et en disant la vérité, je pourrai prouver que les inquiétudes qui se sont emparées de quelques esprits ne sont pas fondées, que l'avenir n'est pas chargé outre mesure, et qu'à la condition de quelque intelligence et de quelque prudence, nous pourrions conduire à bien les grandes entreprises que nous avons commencées.

Après avoir posé les bases financières de la discussion comme l'a fait le préopinant, l'orateur soutient que le budget de cette année est en équilibre, et que pour les prochaines années il sera facile au gouvernement, avec une administration ferme et régulière, d'obtenir le même résultat.

Les dépenses sont surveillées avec soin; elles n'augmentent pas, tandis que le revenu a une propension ascendante que tout le monde a signalée. Le revenu public s'est maintenu en 1847, et, d'après cette situation, on peut dire, sans être imprudent, que dans les années heureuses il éprouvera un mouvement d'ascension très prononcé.

M. Thiers n'a pas demandé de réduction sur le budget ordinaire: le véritable point de la question est donc dans le budget extraordinaire.

A quoi s'applique-t-il? à des travaux publics, au vote desquels tout le monde a concouru. Et pourrait-il en être autrement? Fallait-il que la France restât en dehors de ce grand mouvement industriel qui se manifestait en Europe? Fallait-il qu'elle n'entreprît pas à son tour ces grands travaux de chemins de fer qui doivent changer la face du monde?

Non, la France ne pouvait subir cette humiliation! Il fallait qu'elle marchât... Elle a marché... Un jour ce sera un honneur pour tout le monde de lui avoir assuré cette position en Europe. Aujourd'hui il y a de la difficulté; nous prenons la difficulté pour nous seuls. (Au centre: Très bien!)

Avons-nous dépassé les véritables bornes? Vous voyez que je pose nettement la question. Personne ne dira qu'il ne fallait pas faire les grands travaux publics; le pays entier, par ses représentants dans cette chambre comme par le vœu des populations dans les localités, le pays entier cédait à un sentiment honorable en demandant au gouvernement d'accomplir une grande œuvre indispensable à la grandeur du pays.

La dette flottante est lourde; mais je ne puis admettre tout ce qu'a dit l'honorable M. Thiers à ce sujet. Il vous a dit qu'à la fin de 1848, cette dette flottante s'élèverait à 800 millions.

M. THIERS: Je n'ai pas dit cela, mais qu'elle s'élèverait à près de 800 millions, et qu'elle serait en moyenne de 700 ou 750 millions.

M. DUCHATEL: Cela est impossible; la dette flottante n'aura pas à concourir aux charges de 1848, qui seront couvertes par les réserves de l'amortissement. La dette flottante ne pourrait donc être chargée que par le budget extraordinaire, qui ne dépassera pas 150 millions. Je crois donc pouvoir dire que l'année 1848 laissera la dette flottante aux environs de 652 millions.

Quant aux pantoufles que je vous ai promises, vous pouvez compter sur les plus belles qui soient au monde, dussé-je les sortir des pieds d'un paclia, car, ô mon cher professeur! vous m'avez encouragé, vous m'avez donné de l'espérance. Je feuilleterai souvent, sur la terre classique, l'Homme de poche dont vous m'avez fait présent. A vrai dire, je ne sais pas le grec; mais j'imagine que cela doit s'apprendre tout seul quand on est dans le pays. Le proverbe ne dit-il pas dans le nôtre: « C'est du grec pour lui? » Néanmoins, écrivez, mon cher, écrivez, car je n'aperçois pas encore les chevaux. Le professeur tira ses tablettes, et se mit en devoir de rédiger la notice, telle qu'elle lui venait à l'esprit. Pendant ce temps le baron chercha dans son portefeuille ses propres tablettes. Sa main tomba sur ce certain journal de Haude et Spener qu'il avait lu un jour au Casino, et qui était la cause première de son entreprise périlleuse.

— Feuille providentielle! s'écria-t-il avec emphase, feuille chérie, qui recélait le secret de mes destinées, c'est à toi que je dois toutes mes espérances, le succès de mes vœux, mon bonheur tout entier. Sans prétentions comme tu es, modeste feuille de papier gris, un peu malpropre même, tu contiens un diamant, un trésor qui m'a rendu le plus riche des hommes. O feuille, bien inestimable, je te conserverai précieusement, feuille des feuilles!

— De quelle feuille parlez-vous? demanda le professeur au baron en lui présentant la notice qu'il venait d'achever. Quelle est cette feuille qui vous jette dans une telle extase, mon cher baron?

Le baron raconta tout au professeur, et lui présenta le numéro du journal. A peine celui-ci l'eut-il examiné, qu'il fit un geste significatif, puis il le parcourut encore une fois comme un homme qui n'en veut pas croire ses yeux; enfin il s'écria:

— Baron, cher baron! vous voulez aller en Grèce, à Patras, chez le consul Condoguri? Mais voyez donc!

Le baron prit la feuille que le professeur lui montrait, y jeta les yeux, et se laissa retomber sur les coussins de sa voiture comme un homme écrasé

M. Duchâtel combat M. Thiers sur l'imprudence qu'il y a à demander 500 millions au pays. Il termine ainsi:

On parlait tout-à-l'heure d'économies à faire pendant la paix. Mais, Messieurs, il y a l'amortissement qui éteint la dette, il y a l'amortissement qui augmente la richesse. Des dépenses intelligentes font plus pour la prospérité d'un pays que des économies mal entendues, mal appliquées. Le premier moyen est bien plus que l'autre dans les vrais principes de l'économie politique. En l'employant, nous croyons avoir bien fait, avoir contribué à la grandeur et à la prospérité du pays.

M. THIERS: Je ne veux pas retenir la chambre trop long-temps, si elle veut m'accorder quelques instants, je tâcherai de serrer la question encore de plus près.

Voix diverses: Parlez! parlez! A demain!

M. THIERS: Si ce qu'a dit hier l'honorable M. Dumon, si ce que vient de répéter M. le ministre de l'intérieur est vrai, la situation de nos finances est bonne. Nous éprouvons un embarras momentané, mais la situation est excellente.

Mais expliquez-moi alors comment toutes les valeurs sont dépréciées, comment ce qui valait 900 f. l'année dernière ne vaut pas 600 f. aujourd'hui! Et, si cela est vrai, ceux qui souffrent de cette situation ne sont-ils pas en droit de vous demander compte des illusions que vous avez entretenues? (Murmures.)

Vous me dites que ce n'est pas là la question; mais je vous demande pardon. Y a-t-il, je le demande, un membre de la commission du budget qui ne trouve la situation extrêmement grave? Et en serait-il de la sorte, si les paroles que nous avons entendues hier, que nous venons d'entendre aujourd'hui, se conciliaient avec les chiffres?

Une voix: C'est la faute de la politique.

M. THIERS: Mais cette politique, ce n'est pas nous qui la faisons. (Très bien! très bien!) En accusant la politique, ce sont les ministres que vous accusez. La politique n'est pas bonne, je le crois; elle a cessé d'être la politique de la paix; mais elle n'est pas seule coupable, la finance l'est également.

Vous dites qu'à la fin de 1848 la dette flottante sera encore de 600 millions environ; moi je soutiens le contraire. M'accordez-vous qu'à la fin de 1848 aucune partie des travaux de 1842 ne sera encore payée? Je vois dans les tableaux produits par vous-même que vous devrez, à la fin de 1848, 667 millions de travaux publics, et qu'en affectant même à payer cette dette 440 millions provenant de versements de l'emprunt et 80 millions, si vous le voulez, provenant des compagnies, votre dette flottante sera de 740 millions. Il est donc vrai que, pour long-temps encore, la dette flottante dépassera les limites raisonnables.

M. le ministre de l'intérieur a essayé de répondre au reproche que je lui ai adressé de demander par an au crédit 500 millions de dépenses extraordinaires. Je maintiens le reproche. Vous ne devez prendre que le capital d'économie, et le capital d'économie de la France ne s'élève pas par an à ce chiffre. En ne prenant que le capital d'économie, vous ne portez pas préjudice à l'industrie; mais si vous allez au-delà, vous n'arriverez à obtenir tant d'argent qu'en créant une gêne comme celle d'aujourd'hui. (Mouvements divers.)

Et voyez ce qui s'est passé l'année dernière. Vous n'avez demandé à la place que 175 millions, et il a suffi de ce déplacement de capitaux pour causer sur la place la situation que vous voyez. Que sera-ce donc lorsque pendant plusieurs années il vous faudra demander presque le double?

Voilà le fruit des efforts que vous avez faits pour faire naître, pour entretenir dans le pays de misérables illusions; je dis misérables par leurs conséquences, car il est une foule d'honnêtes gens aujourd'hui ruinés qui n'auraient jamais joué, si vous ne les aviez entraînés dans une voie imprudente. (Très bien! très bien!)

Vous aviez besoin de ces illusions pour faire excuser ce que n'avait osé encore aucun gouvernement: l'abandon par l'Etat des grands travaux publics. Aujourd'hui l'on est obligé de grossir les illusions pour excuser les fautes du gouvernement. (Oui! oui!)

Il vaut mieux être vrai; la vérité mettrait le pays en garde contre une folle confiance et préviendrait de nouvelles ruines. (Très bien! très bien!)

Messieurs les ministres, par vos paroles de confiance, vous voulez flatter le maître du temps. Le maître du temps, il n'est plus aux Tuileries; il n'est plus en haut, il est en bas. Mais le public ne doit pas se laisser endormir par vos belles paroles. La situation est grave, qu'il le sache bien. Je ne cesserai de l'avertir.

Vous avez comparé la situation de l'Angleterre à la nôtre; mais, en Angleterre, il y a un ministère qui a commis quelques fautes; vous, vous les avez commises toutes. (Applaudissements.)

M. DUMON défend le gouvernement du reproche d'avoir entrepris trop de travaux à la fois. Il repousse, au milieu du bruit, l'accusation adressée au cabinet d'être la cause du discrédit dans lequel sont tombées les actions de chemins de fer. Selon lui, la faute en est aux acheteurs d'actions, qui les ont payées le double de leur valeur.

L'orateur exprime l'espérance que bientôt la confiance renaîtra.

La séance est levée à sept heures moins un quart.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 26 janvier 1848.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et quart.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. LAPLAGNE écrit qu'un accès de goutte qui se prolonge ne lui a pas permis d'assister aux réunions depuis celle du 21 janvier; il demande à la chambre de l'excuser s'il n'assiste pas actuellement aux séances.

Diverses pétitions sont déposées par MM. Havin, de Lafarelle, de Larochevaillant.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet d'adresse.

M. E. DE GIRARDIN: Je demande à répondre à quelques assertions contestables de M. Thiers, auxquelles M. le ministre aurait répondu avec plus d'autorité que moi.

M. Thiers vous a dit: Trouvez-vous que la situation de nos finances soit bonne? M. le ministre a répondu: Trouvez-vous que nous ayons trop bien aguré de la grandeur de la France et de sa force, en dépensant ce qu'il fallait pour lui donner ce que possédait tant d'autres pays? Je veux essayer de mettre d'accord les deux orateurs, dont l'un n'a pas tout-à-fait tort, dont l'autre n'a pas complètement raison.

M. E. de Girardin se plaint de ce qu'il y a deux budgets, l'un ordinaire

par un coup de foudre.

A ce moment arrivèrent les chevaux. Le maître de poste se présenta humblement à la portière en s'excusant du retard; dans une heure et demie au plus il promettrait que le baron serait à Potsdam.

— Tournez bride, s'écria le baron d'une voix farouche, nous retournerons à Berlin!

Le chasseur et l'habitant de la Marche se regardèrent d'un air effrayé, le postillon resta la bouche béante; mais le baron, qui s'animait de plus en plus, réitéra cet ordre en criant de nouveau:

— Tourne bride, te dis-je! A Berlin, animal! M'entends-tu, imbécille? Un ducat pour boire si tu nous conduis comme le vent. Un ducat! Mais galope, galope, canaille! Postillon de malheur! galoperas-tu?

Le postillon, entendant cela, tourna bride, et la chaise de poste partit au grandissime galop.

C'est que le baron avait oublié de prendre garde à quelque chose, lorsque le journal de Haude et Spener lui était tombé sous la main. Le numéro qu'il avait lu était de l'année précédente, fragment de maculature ayant servi peut-être à envelopper quelque vil objet. Le hasard l'avait fait tomber sur une table du Casino. De sorte que le 24 juillet, jour où le baron, partant pour Patras, rencontra le professeur sur le chemin de Potsdam, était justement l'expiration de l'année, délai accordé pour faire le voyage en Grèce, le jour où, à défaut de ce voyage, il fallait se trouver à l'hôtel du Soleil-d'Or, à Berlin, chez M^{me} Obermann, pour y attendre la fin de l'aventure.

Que restait-il à faire au baron, sinon de regagner au plus vite Berlin et de se rendre au Soleil-d'Or? C'est ce qu'il fit.

Traduit par EDOUARD DEGEORGE.

(La suite à un prochain numéro.)

achetés chez Gaspard Weiss pour donner plus d'intérêt à ses conversations, et qui représentaient les belles habitantes du pays qu'il allait visiter, un soupir s'échappa de plus d'une poitrine féminine; ce ne fut pas sans accompagnement de sanglots qu'on lui dit le fatal *Adieu, mon cher baron* (1). Les hommes les plus sérieux, de même que les frivoles, serrèrent tristement la main du baron, en lui disant: « Puissions-nous, mon cher ami, vous revoir bien portant et satisfait de votre voyage!... Au reste, c'est un magnifique voyage. »

Partout les adieux furent touchants. Au fond, bien des personnes désespéraient de revoir l'intrépide voyageur; la tristesse se répandit dans les cercles dont le baron faisait l'ornement.

Enfin, la chaise de poste chargée de paquets attendait devant la porte. Le baron, recouvrant son costume grec moderne du manteau de voyage, monta en voiture. Le chasseur et l'habitant de la Marche aux larges épaules, armés de carabines, de pistolets et de sabres, prirent place sur le siège. Le postillon sonna joyeusement du cor, et la voiture partit au galop pour Patras par la porte de Leipzig.

Au premier relais, le baron mit la tête à la portière, et recommanda au postillon, d'un ton impérieux, de ne pas perdre de temps.

Il aperçut sur la route le jeune professeur dont il avait fait récemment la connaissance, et qui s'était montré très enthousiaste du voyage en Grèce. Le professeur revenait de Potsdam. Dès qu'il reconnut le baron, il se précipita à la portière de la voiture en s'écriant:

— Je vois, ô le plus heureux de tous les barons! que vous partez pour la Grèce; accordez-moi, je vous prie, quelques minutes, le temps néces saire pour coucher par écrit certaines notices importantes que j'ai extraites du voyage de Bartholdy: elles serviront à vos recherches. J'y joindrai un memorandum relativement aux pantoufles turques, par exemple.

— J'ai Bartholdy avec moi, dit le baron, interrompant le professeur.

(1) Ces mots sont en français dans l'original.

Afrique française.

Le paquebot de la compagnie Bazin-Périer le *Charlemagne*, capitaine Daumas, parti d'Alger le 20, n'est entré qu'hier matin dans notre port. Ce navire a été très contrarié dans sa traversée par les mauvais temps, qui l'ont forcé de relâcher dans différents ports de la côte d'Espagne. Il nous apporte les journaux d'Alger du 20. Le *Moniteur Algérien* ne contient aucune nouvelle. Voici ce que nous lisons dans l'*Akhbar* :

« Un événement déplorable, qui rappelle sur une moindre échelle le désastre du Bou-Taleb, vient d'avoir lieu entre Tablat et Sak-Hamoudi, sur la route d'Alger à Aumale. Un convoi de train, parti d'Aumale le 8 janvier dernier, a été assailli, le 11 de ce mois, par une violente tempête de neige, sur les hauteurs qui précèdent Sak-Hamoudi. Au tournant de cette périlleuse route en corniche, les mulets, même chargés, ont été précipités dans de profonds ravins. Le froid était devenu si intense qu'en moins d'un quart d'heure 14 hommes sur 44 ont succombé à cette température rigoureuse. Ceux qui avaient pu échapper à cet horrible désastre se sont réfugiés dans la dachera de Tifras.

» En même temps que le convoi parti d'Aumale éprouvait ce désastre, un autre convoi venu d'Alger perdait deux hommes entre Ouled-el-Had et Tablat.

» Nous apprenons que Si-Mahi-ed-Din, aussitôt qu'il a été informé de ce désastre, a pris des mesures pour que des secours fussent portés à ces malheureux. Aujourd'hui 17 janvier, une douzaine d'hommes gelés dans la nuit du 11 au 12 viennent d'arriver à Alger. »

(Sémaphore.)

— Nous avons parlé hier, dit la même feuille, des dangers qu'a courus le *Mérovée* dans sa traversée de Marseille à Alger, du 10 au 13 du courant, et de la belle conduite du commandant de ce navire, le capitaine Allègre, à qui les passagers ont toffert un souvenir comme témoignage de leur reconnaissance.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans l'*Akhbar* du 18 :

« Le 10 du courant, à minuit, le navire à vapeur de la compagnie Bazin le *Mérovée*, capitaine Allègre, monté par neuf hommes d'équipage, chargé de diverses marchandises, et ayant à bord 70 passagers civils et militaires, quittait Marseille en destination d'Alger. La mer était mauvaise; cependant le navire ne fatiguait pas trop. Le 12, la mer devint affreuse; des vagues monstrueuses, qui secouaient et pressaient violemment le bâtiment, enlevèrent le gouvernail et le canot du capitaine; celui-ci s'occupait aussitôt de faire construire un autre gouvernail, travail fort difficile et qui ne dura pas moins de huit heures. Il n'y avait que peu de temps que ce gouvernail improvisé avait été mis à la place du premier, lorsqu'un coup de mer l'enleva et laissa de nouveau le navire dans une position critique et à la merci des flots. Pendant quatre jours, ce navire, que le capitaine dirigeait à l'aide des plus savantes manœuvres et aussi bien que l'état des choses le lui permettait, avait lutté heurcusement contre la tempête, lorsqu'il arriva enfin en vue d'Alger, portant le pavillon de détresse. Immédiatement, vingt-huit chaloupes, montées par des hommes de la marine royale, se portèrent à sa rencontre, et, après plus de deux heures d'efforts inouïs, parvinrent à le remorquer jusque dans le port.

» De l'aveu de tous les hommes qui connaissent la mer, c'est un miracle que ce navire n'ait pas fait naufrage, et il n'a fallu rien moins pour le sauver que le sang-froid admirable dont le capitaine Allègre a fait constamment preuve, et les habiles manœuvres qu'il a fait exécuter pendant soixante-douze heures qu'il n'a pas quitté le commandement et qu'il est resté sur le pont, travaillant même quelquefois comme un simple matelot. Il est juste d'ajouter que le capitaine Allègre a été puissamment secondé par son brave lieutenant, M. Lauzet, déjà connu si honorablement de toute la marine.

» Tous les passagers qui se trouvaient sur le *Mérovée* s'accordent à proclamer hautement le talent et le dévouement du capitaine Allègre, à qui ils affirment devoir la vie, et nous avons appris que, pour lui en témoigner leur profonde reconnaissance, un grand nombre d'entre eux se sont réunis et ont ouvert spontanément une souscription destinée à lui offrir une coupe d'honneur.

A l'arrivée à Alger du *Mérovée*, ajoute le *Sémaphore*, M. le duc d'Aumale, qui a été instruit de la belle conduite du capitaine Allègre, a voulu lui-même l'en féliciter.

TOULON, 24 janvier. — La frégate à vapeur le *Magellan*, dont nous avons annoncé le départ, se rend à la Plata; elle a à bord un envoyé du gouvernement et des dépêches. Ce bâtiment a, en outre, donné passage à des militaires qu'il doit débarquer au Sénégal.

La frégate à vapeur le *Cucique* est mise provisoirement à la disposition du prince de Joinville, qui se rend en Algérie avec la princesse son épouse. Ce steamer est allé attendre ses passagers à Port-Vendres.

On assure que le prince et la princesse de Joinville passeront le restant de l'hiver à Alger.

Quelques personnes assurent que le prince de Joinville reprendra bientôt le commandement de l'escadre de la Méditerranée, ce qui paraît aujourd'hui assez probable, car le gouvernement ne lui a pas encore donné un successeur. L'escadre reste provisoirement placée sous les ordres de M. le contre-amiral Tréhouart.

M. le colonel Daumas paraît devoir prolonger son séjour ici. Cet officier supérieur, qui a été envoyé en mission par le gouvernement auprès d'Abdel-Kader, a fixé momentanément sa résidence au fort Lamalgue.

(Toulonnais.)

Chronique.

Le froid très intense qui durait depuis quelques jours a diminué hier, et la neige a commencé à tomber cette nuit avec abondance; elle continue ce matin et ne semble pas près de cesser; elle est fine, mais serrée; il y en a depuis hier environ huit centimètres. Nos rivèrètes sont toujours extrêmement basses; toute navigation est interrompue, soit par la gelée, soit par le manque d'eau. On profite de cet état pour faire jouer la mine sous le pont de la Guillotière et enlever les pierres qui obstruent l'une des arches. On travaille également aux roches du Pont-de-Pierre.

— La Société de médecine de Lyon, dans sa séance publique du 24 janvier, a nommé membres correspondants les docteurs Guichanet, de Vaise, et Duchène, de Givors.

— Dimanche, 30 janvier, à huit heures du soir, les sœurs Milanolo donneront un grand concert au bénéfice des pauvres de la ville de Lyon. On peut souscrire d'avance au Cercle Musical.

— L'une des voitures publiques qui font le service de Lyon à Marseille a versé hier, sur les dix heures du matin, au lieu de la *Bé-gule*, situé entre Vienne et Saint-Symphorien-d'Ozon. Elle a fait trois tours sur elle-même, et s'est arrêtée dans un ravin. Le postillon a été tué sur le coup, le conducteur gravement contusionné. Les voyageurs en ont été quittes pour quelques contusions. Cet accident ne peut être attribué qu'au mauvais état des routes en ce moment.

— Le maire de la ville de Nancy donne avis que la direction du théâtre de cette ville sera vacante le 1^{er} mai prochain, et qu'un nouveau privilège sera accordé pour une année théâtrale commençant le 15 septembre 1848 et finissant le 15 juin 1849.

Les personnes qui désireraient obtenir ce privilège sont invitées à adresser leurs propositions à la mairie dans un bref délai, en justifiant de leurs droits à la confiance de l'administration.

— Le maire de la ville de Lille donne avis que la direction du spectacle de ladite ville devenant vacante à dater du 30 avril 1848, un nouveau privilège sera conféré, sous la réserve de l'approbation de l'autorité supérieure, pour l'année théâtrale commençant le 1^{er} mai 1848 et finissant le 30 avril 1849.

— Le maire de la ville du Havre prévient le public que la direction du théâtre de cette ville sera vacante le 1^{er} mai prochain.

— La Société Industrielle de Nantes (Loire-Inférieure) annonce qu'une médaille d'or sera décernée, dans la séance solennelle de la fin de l'année 1848, à l'auteur du meilleur mémoire produit en réponse à la question suivante :

« Quels seraient les moyens d'étendre aux femmes les bénéfices des caisses de secours mutuels fondées en faveur des ouvriers? »

Les mémoires devront être suivis d'un projet de règlement et adressés franco au secrétaire de la Société Industrielle de Nantes avant le 1^{er} octobre 1848.

— Il y a quelques années, une femme d'un village voisin quitta son mari pour vivre avec un maçon à Lons-le-Saunier; mais elle ne tarda pas à s'ennuyer de cette nouvelle compagnie, et un beau jour, après lui avoir joué plusieurs tours de sa façon, elle délogea, sans tambour ni trompette, et alla on ne sait où. L'année dernière la volage était à Marseille, domestique d'un tailleur. Pendant un voyage de son maître, se faisant passer pour sa chargée d'affaires, elle vendit une bonne partie de son mobilier, et emballa le reste pour Lons-le-Saunier, où elle est revenue. Jugez de la surprise du pauvre tailleur marseillais en rentrant chez lui; mais enfin il prit son parti, et commença de nombreuses démarches qui ont amené mardi dernier l'arrestation de son *intendant* et du pauvre maçon qu'elle était venue rejoindre.

— Dans la nuit de dimanche à lundi dernier, la diligence qui fait le service d'Avignon à Nîmes, appartenant à l'administration Poulin et C^o, a été arrêtée, à environ 4,000 mètres d'Avignon, par deux malfaiteurs armés de fusils et enveloppés de larges manteaux dont ils se couvraient la figure. Après avoir fait descendre de la voiture les quatre voyageurs qu'elle renfermait, ils se sont emparés d'un sac contenant sept cents francs et appartenant à un marchand de vin des environs qui se rendait à Nîmes. Six mille francs renfermés dans un coffre ont échappé aux recherches des voleurs, qui ont immédiatement gagné les champs, et se sont soustraits, jusqu'ici, aux poursuites les plus actives.

— La violence du vent a été telle à Beaucaire dans la journée du 23 du courant, qu'on a été obligé d'interdire le passage du pont; ce n'a été que le lendemain matin, à six heures, que la liberté du passage a été rendue au public.

Le Rhône est entièrement pris du côté de Tarascon; des glaçons amoncelés interrompent le cours du fleuve. On craint qu'au moment du dégel les constructions du pont de service pour le viaduc ne soient emportées par les glaces.

— Un événement fâcheux est arrivé, il y a quelques jours, près de la commune de Louvatange, arrondissement de Dôle. Une femme de ce village traversait avec son enfant la forêt, lorsqu'elle fut surprise par un loup. Sa terreur fut grande, à la vue de l'animal redouté, et son cœur de mère lui donna le courage de prendre dans ses bras la petite créature qui l'accompagnait et de fuir à toutes jambes.

La frayeur, qui ne laisse pas le temps de la réflexion, fut la cause de sa perte; car, dans sa fuite précipitée, elle se heurta et tomba par terre. Aussitôt l'animal affamé se précipita sur elle, et tandis qu'elle cherchait à préserver son enfant, il la déchirait, et l'eût infailliblement dévorée, sans l'arrivée de plusieurs personnes qui mirent le loup en fuite.

La malheureuse mère fut ramenée au village dans un état désespéré.

CONDITION DES SOIES DE LYON.

Judi 27 janvier. — Soies ouvrées, 32 ballots; soies grèges, 16 ballots; dernier numéro placé, 1621.

Spectacles du 28 janvier 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche. — *Demain*: 1^{re} représentation de M. Espinasse, 1^{er} ténor; La Favorite, grand opéra.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Charles III, ou l'Inquisition, drame. — Les Bonnes d'enfants, ou une Soirée au Boulevard-Neuf, vaudeville. — Didier, vaudeville.

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

S'il faut en croire les journaux progressistes, Espartero continue de recevoir à Madrid de nombreuses marques de sympathie tant de la part du peuple que de la part de l'armée. Ces témoignages peuvent bien se grossir quelque peu sous la plume d'écrivains dont la plupart reconnaissent Espartero pour le chef de leur parti; mais il n'en est pas moins vrai qu'à tort ou à raison, Espartero était et est encore très populaire à Madrid, surtout dans les faubourgs et les quartiers qu'habite le peuple proprement dit. Quant aux poignées de main qu'il échange avec Narvaez et aux visites qu'il en reçoit, elles ne sont probablement pas faites pour augmenter cette popularité; mais elles ne doivent pas étonner beaucoup, lorsqu'on se rappelle le rôle qu'a constamment joué Espartero, rôle qui a pu parfois être utile à la cause du progrès, mais qui n'a jamais rompu complètement avec la cour et les courtisans.

Au reste, on avait répandu le bruit qu'Espartero s'était absenté à dessein de sa demeure au moment où les officiers de la garnison de Madrid s'y étaient présentés. Espartero s'est empressé de faire démentir ce bruit, et a ajouté qu'il regretterait vivement de n'avoir pu recevoir ses anciens compagnons d'armes, ce qui ne serait pas arrivé s'il avait été prévenu du jour et de l'heure de leur visite.

— On annonce que la minorité progressiste du congrès a nommé une commission composée de Gomez de la Serna, de Miguel Roda et de Galvez Cánero, afin de surveiller constamment ce que fait la commission chargée d'examiner la proposition de mise en accusation de Salamanca.

— Le poète irlandais James Corry, l'ami et le compagnon de Thomas Moore, est mort vendredi dernier à Cheltenham, à l'âge de 76 ans. Il avait pris une part active aux événements politiques dont l'Irlande a été le théâtre à l'époque de l'union entre ce pays et la Grande-Bretagne.

PORTUGAL.

C'est M. Puive Pereira qui va remplir à Paris les fonctions de chargé d'affaires.

Une nouvelle et nombreuse guerilla a paru dans la province de Beja. Le gouvernement a dirigé quelques détachements de ce côté pour l'atteindre et la combattre.

Le 8, il y a eu à Lisbonne une espèce d'émeute militaire. Quelques groupes de soldats du régiment n^o 16 se sont présentés sur la

l'autre extraordinaire. Pour être loin de la crainte exprimée par M. Thiers et de la sécurité de M. Duchâtel, il faut garder le juste milieu, qui est la prudence; et, pour cela, il faut n'avoir que deux budgets, le budget des recettes et le budget des dépenses.

Le député demande qu'on supprime la station des côtes orientales d'Afrique, qui ne fait qu'aggraver la traite, qu'on abandonne Taïti, et qu'on fasse de notables réductions de dépenses en Algérie.

M. MURET DE BORT désire entrer dans quelques détails sur le montant véritable de notre dette flottante en 1848. Il est important qu'on sache à quoi s'en tenir sur ce chiffre, et je suivrai M. Thiers pas à pas.

M. Muret dit que M. Thiers a pris des chiffres bruts, au sujet des sommes votées pour les travaux extraordinaires. Il n'a pas tenu compte des travaux laissés à la charge des compagnies et des crédits qui, n'étant pas dépensés, sont d'ordinaire reportés à l'année suivante. M. Muret pose, en finissant, le chiffre de 619 millions comme étant le chiffre véritable de la dette flottante.

M. GARNIER-PAGÈS: On reproche à M. Thiers d'avoir établi un chiffre erroné en lui disant qu'on ne dépense pas tout ce qu'on vote pour chaque année. Cela est bien facile à dire. Mais n'avez-vous pas transporté 200 millions des caisses d'épargne sur la rente? Et, par le fait, ne seriez-vous pas au premier moment obligés de rembourser cette somme? N'est-ce pas là une situation mauvaise?

M. DESLONGRAIS: Affreuse! Je demande la parole.

M. G. PAGÈS: Je n'ai jamais compris, financièrement parlant, la nécessité d'avoir une dette flottante, une dette qu'il faut payer à l'instant même. Je crois que les finances seraient beaucoup mieux conduites, si, au lieu d'avoir une dette flottante, c'est-à-dire exigible à l'instant même, on avait un encaisse. (Réclamations sur quelques bancs) Si on avait un encaisse, on pourrait réduire successivement les impôts. Avec une dette flottante, on est forcé de les augmenter.

M. MURET (de Bort) dit que les caisses d'épargne ont traversé l'épreuve de 1847, sans être fortement entamées. Il est donc permis de croire que la dette des 200 millions transformés en rentes sur l'Etat est consolidée.

M. G. PAGÈS: C'est une supposition; toujours des suppositions! Devons-nous rembourser, oui ou non, au premier appel? Si vous le devez, les 200 millions appartiennent à la dette flottante. Vous ne répondez pas?

M. E. DE GIRARDIN: On ne peut pas répondre.

M. DUMON répondant à M. Thiers, dit qu'il a pris pour des dépenses dans des crédits ouverts. M. le ministre dit qu'à la fin de 1848, le chiffre de la dette flottante est en apparence de 815 millions. Il faut en déduire 140 millions, ressource de l'emprunt, et, comme à la fin de l'année 1848, il sera remboursé 70 millions par les compagnies, cela réduit la dette flottante à 605 millions au moins, à 625 millions au plus.

M. THIERS: Je crois, moi, que la dette dépassera 700 millions. Vous dites que les travaux votés ne seront pas tous exécutés dans les délais, soit; mais pourquoi les avez-vous votés? Vous êtes dans une situation d'autant plus grave qu'on l'ajourne.

M. DUMON: J'ai oublié de dire que le chiffre de 605 millions est exagéré, qu'il en faut défalquer une vingtaine de millions recouverts sur des travaux publics.

M. J. DELASTYRIE: L'année dernière, il est évident que M. Lacave-Laplagne s'est trompé de 200 millions dans ses explications. Il s'est trompé de toute l'étendue de l'emprunt. Devant une telle erreur, nous devons éprouver quelque défiance pour les calculs qui nous sont opposés. On reconnaît que la dette flottante est de 600 et quelques millions, et qu'elle ne peut être plus élevée. Or, il est impossible de l'emprunter en dette fondée, et on reconnaît qu'il y a de graves inconvénients à emprunter encore en dette flottante.

La question est de savoir de combien la dette flottante s'accroîtra ou diminuera. Hier, un des ministres reconnaissait que le budget ordinaire s'accroissait de 60 millions par an, et qu'il en fallait défalquer 40 millions d'accroissement de recettes, ce qui porte l'augmentation à 20 millions. Cela résume la situation. Et nous répondra-t-on que le ministre des travaux publics n'apportera aucune demande de crédits extraordinaires?

Au reste, quand on est très facile sur les moyens de service, on est facile aussi sur les moyens de dépense. Il faut donc que la chambre résiste à des demandes dangereuses.

M. DESLONGRAIS: J'admets toutes les prévisions du gouvernement; mais il faut aussi qu'aucune réduction n'ait lieu dans les recettes, qu'on ne nous demande aucun crédit nouveau, qu'aucun événement imprévu ne survienne, et qu'on ne fasse aucuns nouveaux travaux jusqu'en 1853. Le gouvernement peut-il promettre cela?

L'emprunt de 1847 a été bien moins heureux que celui de 1845.

M. DUMON: Il a été fait dans des circonstances moins heureuses.

M. DESLONGRAIS: Mais qui est-ce qui a fait ces circonstances? C'est vous. L'accroissement de la dette flottante oblige le ministère à prendre de l'argent qui serait utile à l'industrie, et la preuve, c'est qu'il est obligé de le payer à plus grands intérêts.

En matière de finances, équilibre veut dire une situation ferme, solide, qui ne laisse rien à l'imprévu. Dans le sens du ministère, cela veut dire une sorte de gymnastique.

L'orateur s'étonne qu'à cette situation on joigne des remaniements d'impôt comme ceux qu'il propose, que le ministère ne cède pas à sa majorité qui lui demande des travaux extraordinaires, qu'il gouverne et ne soit pas gouverné. M. le ministre des finances pourrait déposer son portefeuille sur la tribune à propos d'une telle question; il serait bien sûr que personne ne le lui prendrait, et ne se chargerait de liquider la situation. (Très bien!)

M. DUMON: Il n'y a pas un seul exemple que les recettes d'un exercice aient été portées à un taux moindre que l'exercice précédent. On ne doit donc pas craindre une réduction sérieuse dans les recettes. On parle de l'ouverture des crédits, mais non de leur annulation. Il y a des dépenses qu'on a prévues et qu'on ne fait pas.

M. Dumon dit à M. Deslongrais qu'il se préoccupe plus que lui de l'importance de la dette flottante, puisque c'est pour cela que l'an dernier il a demandé à la chambre la faculté de faire un emprunt que M. Deslongrais lui a refusé. Les caisses d'épargne commencent à verser plus qu'elles ne prennent; c'est un symptôme heureux dont il faut tenir compte.

Une voix: C'est à cause des étreintes.

M. DUMON remercie M. Deslongrais d'avoir dit qu'il ne fallait pas diminuer les recettes quand les dépenses sont considérables.

M. le ministre remercie l'opposition d'avoir donné son adhésion à cette parole de M. Deslongrais. (Violents murmures.)

M. Deslongrais me disait de faire une question de portefeuille sur les recettes qu'on veut diminuer. Mais j'ai déjà proposé cette question, et j'aimerais mieux déposer mon portefeuille que de consentir à une réduction de 50 millions sur les recettes.

A gauche: Retirez donc la loi du sel!

M. DUMON: On me dit: Retirez la loi du sel...

M. THIERS: C'est à vous à soutenir votre projet de loi.

M. DUMON: Je ne consentirai jamais à réduire le sel à 10 fr., comme on le demandait l'an dernier.

M. DE RAINVILLE: C'est cela, rétablissez la gabelle.

M. DUMON: Je ne crois pas pouvoir me rendre à la pensée de réduire le sel à 10 fr.; mais j'ai dû prendre en considération le vœu unanime du pays. Je repousse l'imputation qu'on a élevée contre moi d'avoir voulu écartier la question par un projet de loi impossible. J'ai pensé que le budget des recettes pouvait supporter une perte de 15 millions dans l'intérêt d'un besoin senti si généralement. La loi a été proposée loyalement et de manière à ne pas porter le désordre dans nos finances. C'était le devoir d'un ministre loyal et sincère. (Au centre: Très bien!)

M. ACH. FOULD répond à M. Dumon, qui a prévu, dans une partie de son discours, une augmentation de recettes sur les droits de douanes. Or, dit-il, M. le ministre faisant la réforme de l'impôt du sel en 1850, les approvisionnements de l'industrie privée pour 1849 s'amointriront au moins d'un cinquième; soit une réduction de 14 millions. Il doit donc y avoir là une erreur.

M. Thiers et Dumon échangent encore des observations, pendant que M. Crémieux est à la tribune où il va développer son amendement ainsi conçu:

Après ces mots: « Mais tout en lui continuant de suffisantes ressources », ajouter: « Nous veillerons avec la plus rigoureuse économie à ramener nos budgets dans les limites que commande l'état de nos finances, à rétablir enfin, etc. » (Le reste comme au paragraphe.)

L'amendement consiste surtout dans le mot *ramener* au lieu de *maintenir*. — Il est quatre heures; la séance continue.

place du Rocio pour se plaindre au ministre de la guerre de ce qu'on ne leur avait pas délivré leurs congés, conformément à la loi, leur terme de service étant expiré. Cette affaire est très grave.

Le Gérant responsable, B. BURAT.

Bourse de Paris du 26 janvier 1848.

Hier, dans la soirée, le 5 a été fait à 75 57 1/2, et ce matin à 75 65. Il a ouvert au parquet à ce prix. Il a eu un cours à 75 60; mais il n'a pas tardé à remonter, et il a atteint le cours de 74 05, puis il a fermé au parquet et dans la coulisse à 74 10.

CHEMINS DE FER.	
Trois pour cent	74
Quatre pour cent	99 30
Quatre et demi pour cent	104
Cinq pour cent	116 40
Emprunt de 1847	75
Trois pour cent belge	91 1/2
Quatre 1/2 p. cent belge	99 1/2
Cinq pour cent belge	96 50
Récépissés Rothschild	95 5/4
Cinq pour cent romain	3170
Trois pour cent espagnol	4085
Banque de France	943
Banque belge	4515
Caisse Lafitte	
Comptoir Ganneron	
Obligations de Paris	

geries, sans frais, chez tous les libraires, et par mandat de poste à l'ordre du directeur. — Prix de l'abonnement : Paris, 10 f.; en province, 12 f. — Ajouter un franc pour l'envoi de la prime. En ajoutant encore 4 f., on recevra les deux primes franco.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 28 janvier.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.
Paris à Orléans	1180	1180	1180	1182 50	1180	1182 50
prime d. 10			1180	1181 25	1195	1195 75
Paris à Rouen	896 25	897 50	898 75	898 75	907 50	908 75
prime d. 10			896 25	897 50	907 50	908 75
Avignon à Marseille	555	556 25	555	555	555	555
prime d. 10					565 75	
Orléans à Vierzon						
prime d. 10						
Chemin du Nord	552 50	553 75	552 50	553 75	552 50	553 75
prime d. 10					557 50	558 75
Paris à Lyon	595 75	595				
prime d. 10						
Mines de la Loire						
prim de. 10						

BOURSE DE LYON. Cours des valeurs industrielles. Le 28 janvier 1848.

NUMÉRO DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
800	3,000	Compagnie lyonnaise contre l'igceudle	4,700	
2,000	500	Société riveraine d'assurance	495	
2,000	1,000	Banque de Lyon	5,370	
520	3,000	Bateaux à vapeur	6 50	
500	4,000	Compagnie gén de Lyon à Arles	4 70	
200	3,000	Société Lyon. des transp. Rh.-Saône	1,900	
200	10,000	Gondules sur Saône p. marchandises	10,000	
1,050	500	Compagnie de l'Anglo	900	
6,000	3,000	Compagnie du Rhône	450	
356	500	Canal de Givors	500	
1,000	500	Eclairage par le gaz. Abbeville	420	
500		Angers		
		Avignon		

1,000	450	Rayonne	600
500	1,000	Besançon	1,050
400	500	Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud	850
300	1,000	Bonra	500
1,250	400	Bourges	420
1,200	500	Clermont	420
500	700	Cognac	425
		Dijon	920
1,500	490	Flourens	270
450	800	Florence générale	585
1,200		Gambouille	50
1,000		Guillottier	750
1,000		Laval	510
1,000		Limoges	325
1,000		Lyon, Compagnie Perrache	4,240
1,000		— nouvelle émission	
1,000		Metz	980
1,000		Mézères et Charleville	870
1,000		Montélimar	1,600
1,000		Montpérier	800
1,000		Moulins	620
1,000		Mulhouse	530
1,000		Naples	290
1,000		Nevers	300
1,000		Perpignan	250
1,000		Puy	250
1,000		Reims	320
1,000		Rive-de-Gier	450
1,000		Saône-et-Loire	1,515
1,000		Saint-Etienne	1,475
1,000		Strasbourg	1,100
1,000		Trieste	900
1,000		Trois villes du Midi	575
1,000		Troyes	50
1,000		Turin	1,500
1,000		Valence	675
1,000		Venise	1,100
1,000		Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche	500
1,000		Société des hauts-fourneaux d'Allevard	6,300
1,000		Mines de houille	850
1,000		Compagnie générale	1,045
1,000		Obligation de ladite compagnie	850
1,000		Compagnie générale des Tréfonds	
1,000		Compagnie des mines des Lilles	400
1,000		Compagnie du Villars	
1,000		Cdes fontillères de Saint-Etienne	1,350
1,000		Ponts	2,050
1,000		de la Rivière	1,600
1,000		du Palais-de-Justice	1,155
1,000		de l'Île-Barbe	220
1,000		de Vaise	1,190
1,000		Omnium	5,125
1,000		nouvelle émission	100
1,000		Moulins à vapeur de Perrache	300
1,000		Gare de Vaise	100
1,000		Terrains de Vaise	300
1,000		Compagnie des Eaux de Villefranche	550

LE FAVORI DES DAMES. Ce journal de modes, littérature, théâtres, beaux-arts, paraît deux fois par mois, par livraisons de 16 pages grand in-8°, et donne 24 gravures de modes sur acier, coloriées avec le plus grand soin, plus de 200 illustrations dans le texte, musique inédite pour piano, patrons, broderies. Tous ses feuilletons et articles sont inédits et d'excellents écrivains. — Ceux qui s'abonneront AVANT LE 10 FÉVRIER recevront de suite gratis LA REINE MARGOT, roman d'ALEXANDRE DUMAS, en deux beaux volumes in-8° brochés, ou bien 15 belles gravures coloriées représentant les premiers artistes de la capitale dans les pièces les plus nouvelles. — On s'abonne, à Paris, rue Bourdaloue, n° 5; en province, aux Messa-

GYMNASÉ,
Rue du Péral, n° 10, à Bellecour.

M. PEYRIN a l'honneur de prévenir le public que son établissement, à l'usage des personnes des deux sexes, est entièrement terminé. La vaste salle des exercices, couverte, chauffée et éclairée, est ouverte tous les jours sans exception, depuis huit heures du matin jusqu'à dix heures du soir. Les lundis, mercredis et vendredis sont les jours spécialement réservés aux leçons des demoiselles. Les témoignages de confiance et d'encouragement que M. PEYRIN a déjà eu l'honneur de recevoir de la part d'un grand nombre des plus respectables familles de cette ville, lui font espérer que le succès couronnera les efforts qu'il a faits et qu'il fera constamment pour remplir ses devoirs envers un public éclairé. En même temps l'augmentation toujours croissante du nombre de ses élèves des deux sexes lui permet d'apporter quelques changements importants dans les prix qui ont existé jusqu'à ce jour. En conséquence, M. PEYRIN a l'honneur de soumettre au public la liste suivante :

Le prix de 15 cachets pour le cours est maintenant de 12 f.
— 25 — — — — — 15
— 50 — — — — — 25

Le prix du cachet pour les leçons particulières reste fixé à 1 f.
On ne pourra prendre moins de 15 cachets pour les cours, ni moins de 10 cachets pour les leçons particulières.

N. B. — M. PEYRIN a l'honneur de prévenir toutes les personnes qui ont bien voulu s'abonner depuis l'ouverture de l'établissement, aux anciens prix, qu'elles pourront recevoir la différence, à dater de ce jour, soit en cachets, soit en argent, à leur choix. (1552)

Sirop et Pâte DE MOU DE VEAU AU LICHEN D'ISLANDE
de PAUL GAGE, pharmacien à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 13.
Approuvés par les FACULTÉS de Médecine et de Pharmacie. Il résulte de dix années d'expériences publiques que ces pectoraux, qui ne contiennent pas d'opium, sont le remède le plus puissant pour guérir et surtout la PHTHISIE PULMONAIRE, ou calmer les inflammations de poitrine, la TOUX, et les autres affections de la gorge, ou calmer les douleurs de la gorge, ou calmer les douleurs de la gorge, ou calmer les douleurs de la gorge.

Dépôts, à Lyon, aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les pharmaciens et parfumeurs du département. — On refusera tous flacons ou boîtes qui ne porteraient pas ma signature : (7652)

MALADIES SECRÈTES.
Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE et POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulouse, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (3486)

COPAHINE-MEGE
Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Guérin, méd. en chef de l'hôp. des Vénérables, ainsi les premiers me. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Son il guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûtant que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DÉPÔT. JOZEAU, ph., r. Montmartre, 165, et dans les meilleures pharmacies. (7140)

ARRIVÉE DE M. V. DECYL A LYON.
GUÉRISON DES BÈGUES
Sans remèdes ni opérations, et en peu de jours.
Par une méthode plus prompte, plus sûre et plus facile que toutes celles qui ont existé jusqu'à présent, et qui a valu à son auteur plusieurs récompenses académiques, M. DECYL guérit, en peu de jours, le bégaiement le plus opiniâtre, tous les autres vices de la prononciation, et répond de la guérison.
Les succès qu'il a obtenus à Paris, à Nantes, à Bordeaux, etc., etc., attestent l'excellence de ses moyens curatifs, qui ne comportent ni remèdes ni opérations.
Le séjour de M. DECYL à Lyon sera d'un mois seulement.
Il demeure rue Saint-Côme, 12, au 4° (3° au-dessus de l'entresol), où il est visible de dix heures du matin à quatre heures du soir. (1547)

PAULLINIA,
DE E. FOURNIER, PHARMACIEN A PARIS.
Ce Spécifique, maintenant si connu, réussit merveilleusement contre les migraines, les névralgies, gastralgies, et en général toutes les maladies nerveuses.
Seul dépôt à Lyon, à la pharmacie F. VALLIN, rue de la Gerbe, n° 2. (1540)

AVIS. On demande un écrivain-lithographe.
S'adresser à M. Veyrot, horloger, grande rue Mercière, 43, au 1er étage. (2580)

GRIPPE. Les médecins de Paris recommandent contre cette affection le SIROP et la PÂTE pectorale de NAFÉ d'Arabie, dont les propriétés efficaces ont été officiellement constatées dans les hôpitaux de la capitale, lorsque cette maladie éclata en 1837. — Dépôt des pectoraux de NAFÉ chez MM. VERNET, ANDRÉ et LARDET, pharmaciens à Lyon. (7498-8410)

AVIS AU PUBLIC.
MM. les propriétaires du café du Cercle de Bellecour, rue de Bourbon, viennent d'embellir ce bel établissement de quatre salons décorés dans le dernier goût, style Louis XV.
MM. les consommateurs d'élite qui honorent ce nouveau café de leur présence y trouveront toujours un service propre et agréable et des dîners et soupers d'un confortable distingué.
Les salons peuvent contenir une société nombreuse. Les portes, qui communiquent les uns avec les autres, permettent de donner des repas de corps et des soirées. (1510)

SIROP PECTORAL FORTIFIANT
DU DOCTEUR CHAUMONNOT,
Préparé par POISSON, pharmacien de S. A. R. LE DUC D'AUMALE,
Pour la guérison des bronches (GRIPPE), rhumes, catarrhes, et des maladies de poitrine. — Une MÉDAILLE D'OR a été accordée à l'auteur. — Despositaires pharmaciens: Victorin Biétrix Sionest-Arjo, rue Neuve, 12, Vernet, place des Terreaux, et Lardet, place de la Préfecture, à Lyon; Michel, rue de la Percherie, à Tarare; Arduin, à Anse-au-Puits; Voituret, à Villefranche; Couturier, à Saint-Etienne; Mercier, à Roanne; Lacroix, à Mâcon; Paquelin, à Châlon sur-Saône. (7404)

MALADIES DE POITRINE.
Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les Maladies de Poitrine, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente PÂTE DE GEORGE, pharmacien d'Épinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 f. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins, Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 1; Châlon-sur-Saône, FOURCHER - MOSELLE, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

PLUS D'ARSENIC !!
Contre les rats, taupes et cafards, Pâte phosphorée pour leur destruction prompte et infail- lible. — Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. (7016)

VENTE PAR FOLLE ENCHÈRE,
En l'étude de M^e BAUX, notaire, demeurant à Lyon, place de l'Herberie,
Le lundi 31 janvier 1848, à midi,
D'UN
FONDS DE BOULANGER
SITUÉ A LYON, MONTÉE DES CARMÉLITES, 3.
Ce fonds dépend de la succession bénéficiaire de PIERRE REGNIER et de la communauté de biens ayant existé entre ce dernier et MARIE-MICHELLE DANDIGNY, sa veuve.
Mise à prix 500 fr.
S'adresser, pour les renseignements, à M^e Didier, avoué, ou à M^e Bruyn, notaire. (4895)

VENTE AUX ENCHÈRES
après décès,
D'UN MOBILIER
Dépendant de la succession
De dame Marie-Sébastienne Meline, veuve Escofier, rentière,
Rue Saint-Denis, à la Croix-Rousse.
Le lundi trente et un janvier 1848, à dix heures du matin, il sera procédé, dans le domicile sus-indiqué, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères dudit mobilier, consistant notamment en table, chaises, commode, linge de lit et de table, trousseau à l'usage de femme, vaisselle, etc.
Cette vente aura lieu en vertu d'une ordonnance rendue par M. le président du tribunal civil de Lyon le 19 janvier 1848, en due forme. (4433)

CAFÉ. A vendre pour cessation de commerce, un ancien Fonds de Café propre à un restaurant, situé au centre de la ville.
S'adresser audit Duchamp, notaire. (6644)

FONDS DE PATISSIER rue Neuve, 35, ayant une bonne clientèle, à vendre pour cause de maladie. On donnera toutes facilités pour les paiements.
S'y adresser. (1515)

CAFÉ. A vendre pour cause de santé, un Fonds de Café en pleine activité dans l'un des bons faubourgs de Lyon.
S'adresser à M. Dufer, fabricant de billards, rue d'Amboise, 6. (1533)

AVIS. MM. les actionnaires de la Société anonyme d'Eclairage par le Gaz pour la ville de Lyon sont prévenus que les cent vingt obligations sorties par le tirage de l'Assemblée générale du 25 janvier 1848, portant les numéros suivants, seront remboursés dans ses bureaux, quai Saint-Antoine, 36, le 30 juin prochain :
21, 38, 45, 53, 67, 69, 84, 100, 113, 143, 145, 167, 172, 192, 213, 217, 228, 244, 247, 248, 262, 264, 275, 277, 292, 306, 310, 327, 333, 336, 340, 342, 358, 399, 415, 418, 420, 426, 451, 455, 465, 487, 493, 500, 513, 519, 526, 530, 531, 539, 545, 576, 606, 619, 633, 636, 642, 643, 654, 661, 664, 670, 678, 687, 698, 725, 726, 727, 733, 746, 758, 760, 775, 781, 813, 830, 835, 839, 863, 864, 873, 902, 909, 916, 923, 934, 942, 951, 986, 991, 992, 1020, 1032, 1036, 1042, 1080, 1090, 1092, 1110, 1112, 1113, 1117, 1122, 1129, 1134, 1137, 1138, 1142, 1148, 1166, 1167, 1168, 1178, 1195, 1201, 1232, 1286, 1287, 1292, 1300. (2590)

ON DEMANDE plusieurs associés pouvant disposer de 2, 4, 6, 8, 10, 20, 30 et 40 fr. Ces deux dernières sommes serviraient à faire l'acquisition d'un établissement d'un rapport de 20,000 fr. par année. Il y aura sûreté pour les sommes versées.
A vendre et à acquérir en viager, ou non, plusieurs propriétés rurales, maisons en ville et fonds de commerce de toutes professions, tels qu'hôtels, restaurants, cafés, auberges, épiceries, etc., de différents prix.
S'adresser à l'Écrivain indicateur, rue Thomas-sin, n° 30. (1535)

AVIS. MM. les Actionnaires du Gaz de Saône-et-Loire sont prévenus que l'Assemblée générale semestrielle aura lieu le mardi 8 février, à une heure et demie, dans la salle de la Bourse, palais Saint-Pierre. (2593)

AVIS. Le sieur NIVON prévient les consommateurs d'avoine qu'il est ici avec un bateau chargé de cette marchandise, qu'il vendra au poids et à la mesure.
S'adresser chez M. Ferlat cadet, rue Ecoreche-bœuf. (1542)

Pansement des vésicatoires facile, régulier, inodore, avec PAPIER et compresses **D'ALBESPEYRES,**
Chez MM. les pharmaciens. — Se méfier des contrefaçons. (7499-8414)